

DURÉE

- 560 heures de formation en alternance réparties sur 12 mois en alternance (une semaine de cours en moyenne par mois, rythme variable)
Formation diplômante – certifiante - Contrat apprentissage - Contrat de Professionnalisation)

VALIDATION

Diplôme reconnu par l'Etat Niveau VI (Bac +3)
Enregistré au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) par arrêté au JO du 10 octobre 2004.

PUBLIC VISE

- Jeunes de moins de 30 ans en recherche d'emploi et de qualification (contrat d'apprentissage) et sans limite d'âge (contrat de professionnalisation uniquement)
- Salarié, demandeur d'emploi.

CONDITIONS D'ADMISSION ET PRÉ-REQUIS

- Sélection sur dossier de candidature en ligne, entretien et tests
- Être titulaire d'un BAC+2 (type BTS SIO, DUT Informatique ...)
- Titulaire d'un Bac suivi d'un an d'études supérieures en informatique, et de 3 ans d'expérience professionnelle dans le développement au minimum
- Très bonnes compétences en développement informatique et en anglais

LES STRUCTURES D'ACCUEIL

Le « développeur de solutions mobiles et connectées » peut exercer dans tous types d'entreprises ou de services publics, dans une agence Web, dans une société de service en ingénierie informatique (SSII), mais aussi en tant que travailleur indépendant

OBJECTIFS DE LA FORMATION ET METIERS VISÉS

Le « développeur de solutions mobiles et connectées » est un informaticien exerçant les fonctions de développeur d'applications pour mobiles ou pour tablettes tactiles.

Il analyse les besoins du client, modélise et planifie le développement qu'il réalise dans divers environnements.

Il réalise la documentation technique des applications informatiques qu'il conçoit, et intègre la solution dans l'environnement client. Selon la taille et/ou l'organisation de l'entreprise, le CDSM pourra assurer tout ou partie de ces fonctions.

L'activité professionnelle du « concepteur et développeur de solutions mobiles » s'articule autour des grands domaines d'activités suivants:

- Analyse, planification, organisation de la conception d'applications mobiles
- Développement des applications mobiles
- Intégration de l'application dans l'environnement client ou publication sur un «store»

En résumé, ce professionnel est un informaticien capable :

- D'intervenir tout au long du cycle de vie d'une application mobile (de la demande du client jusqu'à la mise en exploitation)
- De développer et d'intégrer les composants logiciels nécessaires aux applications
- D'effectuer les tests d'intégration des applications dans leurs environnements d'exploitation
- De proposer les solutions les plus appropriées en termes de configurations matérielles, d'outils de développement...
- D'assurer une veille technologique permanente
- D'assurer le contact clientèle.

Votre contact :

METZ Tél. 03 87 39 46 00

alternance@moselle.cci.fr

www.ccifformation.org



PROGRAMME DE LA FORMATION

Analyse et Conception d'applications mobiles et connectées

- Assurer une veille informative
- Pratiquer l'anglais technique
- Conduire un projet de développement de solutions mobiles
- Modéliser une solution mobile et connectée (UML)
- Elaborer un support de présentation commerciale de l'application mobile et connectée

Développement et déploiement des solutions mobiles et connectées sécurisées

- Développer des applications dans différentes technologies : ANDROID natif/CrossPlatform : React Native
- Interfacer l'application avec les objets connectés / webservices
- Mettre à disposition l'application mobile, publication sur un store

Optimisation et maintenance de la solution mobile connectée

- Optimiser et sécuriser l'application mobile : gains de performances, failles de sécurité
- Documenter un projet de développement de solutions mobiles

Evaluations

- Evaluations dans chaque bloc de compétences sous forme de contrôle continu
- Développement / codage d'applications mobiles
- Parcours professionnel en entreprise évalué par le tuteur
- Production d'un rapport professionnel
- Soutenance orale de fin de cycle

AVANTAGES POSSIBLES POUR L'ENTREPRISE

- Ils sont liés aux mesures favorisant l'insertion des jeunes par le biais d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation (et selon les mesures en vigueur) : exonération de charges, rémunération du jeune selon un certain pourcentage du SMIC, formation prise en charge ...

LIEU DE FORMATION

- CCI FORMATION
5, rue Jean-Antoine CHAPTAL
57 070 METZ

Votre contact :

METZ Tél. 03 87 39 46 00

alternance@moselle.cci.fr

www.ccifformation.org

